

Libération
10/12/01

«En matière sociale, l'Union n'a pas l'exclusivité»

Bruxelles (UE)
de notre correspondant

Anna Diamantopoulou est commissaire européenne chargée de l'Emploi et des Affaires sociales.

Pourquoi l'Europe suscite-t-elle surtout la défiance? Europe, pour les citoyens, rime plutôt avec libéralisme sauvage qu'avec protection accrue.

Il ne faut pas généraliser. Il y a dans de nombreux domaines une demande d'Europe: la réponse à donner au ralentissement économique, la lutte contre la criminalité internationale, la défense, la sécurité sanitaire, la maîtrise de la mondialisation... Sur tous ces sujets, les citoyens savent que seule une réponse collective du continent européen est vraiment adaptée aux enjeux d'aujourd'hui. Mais il y a aussi défiance, et elle est souvent signe d'ignorance et de déficit d'information. Par exemple, l'Europe ne rime pas avec «libéralisme sauvage», au sens où on l'entend en France. Faut-il prendre pour du «libéralisme sauvage» l'ouverture des télécommunications à une concurrence qui bénéficie au consommateur tout en reconnaissant le rôle des services publics? Ou encore les efforts de l'Union pour intégrer dans l'ordre du jour de Doha des sujets comme les normes sociales, l'environnement, le développement du Sud, etc.? Je pense que l'une des sources du malentendu entre les citoyens et l'Europe vient du fait que l'Union a surtout pour mission de développer le marché intérieur. Elle a donc des compétences fortes dans ce domaine, à l'exemple de la politique de concurrence, alors que dans celui de la politique sociale ou de l'emploi, l'Union ne détient aucune exclusivité: ce sont les Etats qui restent les principaux acteurs dans ce domaine. Par conséquent, toute initiative européenne portant sur le marché intérieur tend à dominer la scène médiatique et donne l'impression – fautive – que l'Union ne fait que ça.

Avec le ralentissement de la croissance, on n'entend plus guère parler de plein-emploi mais de contrainte budgétaire?

Le pacte de stabilité incarne une «culture de stabilité» chèrement acquise dans les années 90: ce n'est pas avec l'inflation et les déficits



Anna Diamantopoulou.

publics que l'on crée les conditions de la croissance, c'est au contraire en offrant aux entreprises et aux ménages un cadre prévisible et stable qui permette d'investir et de consommer. Il n'y a donc pas de choix entre plein-emploi et stabilité. Cela dit, il est clair que le taux de croissance sera plus bas en 2001 et en 2002. Le taux de chômage pourrait même croître l'année prochaine pour la première fois depuis

«Le plein emploi reste l'objectif politique de l'Union pour 2010. Je ne vois pas pourquoi on aurait des objectifs nationaux pour le budget et pas pour l'emploi.»

1997. Face à cela, il faut à tout prix éviter de baisser les bras: le plein-emploi reste le grand objectif politique de l'Union pour 2010. J'insiste d'ailleurs sur la nécessité pour chaque gouvernement d'établir des objectifs chiffrés pour le taux d'emploi au niveau national: établir un objectif général pour l'emploi au niveau des Quinze, sans s'engager individuellement, risque de demeurer un exercice théorique et, au pire, d'être perçu comme de l'affichage politique pur. Je ne vois pas pourquoi on aurait des objectifs nationaux pour le budget et pas pour l'emploi.

Faut-il communautariser la politique de l'emploi?

Les emplois ne se créent pas à Bruxelles mais grâce à l'action conjointe de tous les acteurs concernés – Europe, Etats, partenaires sociaux. Chacun a son niveau de responsabilité: l'Union peut fixer des objectifs communs et vérifier leur réalisation, mais il faut que tous les autres acteurs s'engagent. Néanmoins, il faut re-

marquer qu'aucune politique communautaire n'a autant avancé depuis deux ans que le social et l'emploi, avec le lancement, à Nice, en décembre 2000, d'un processus de coordination des politiques de lutte contre l'exclusion, l'adoption de textes législatifs de grande portée, comme le statut de société européenne, le cadre d'information-consultation des salariés, la garantie des salaires en cas de restructuration des entreprises. Et nous allons bientôt saisir les partenaires sociaux européens du dossier de la gestion des aspects sociaux des restructurations d'entreprise, afin qu'ils identifient les «bonnes pratiques». Sans oublier une prochaine proposition de directive qui établira une égalité entre les travailleurs intérimaires et les autres salariés.

L'agence de notation sociale que vous voulez mettre en place n'est-elle pas une façon d'abandonner aux marchés financiers la régulation du marché de l'emploi.

La «notation sociale» des entreprises ne remplace pas le droit en matière sociale, elle le complète et le renforce. La responsabilité sociale est un nouvel instrument qui repose sur des initiatives volontaires de la part des entreprises et les incite à être «mieux-disantes», d'autant plus qu'elles seront évaluées de façon indépendante et objective. Et si les investisseurs et les marchés, poussés en cela par les ONG et les citoyens, deviennent des aiguillons pour les entreprises, pourquoi ferait-on la fine bouche?

La protection sociale est la grande oubliée de l'Union. Ne faudrait-il pas briser ce tabou?

Cela change rapidement. Nous avons par exemple adopté des objectifs communs en matière de retraite afin d'assurer l'équilibre entre viabilité sociale – garantir un revenu décent aux retraités – et financière. La Commission vient d'étendre cette approche aux soins de santé. Mais nous sommes ici dans des domaines où tous les acteurs doivent assumer leur part de responsabilité et où la compétence première appartient aux Etats eux-mêmes car la protection sociale est au cœur du «pacte social» qui fonde les sociétés européennes. L'Union ne peut donc y légiférer, mais elle peut être un appui aux réformes ●